

- 
- Débitrice: **Orcar Lausanne SA**, Grand-Pré 1,  
**1007 Lausanne**
  - Remarques: Deuxième dépôt de l'état de collocation à la suite de: l'admission d'une production tardive en 3e classe  
Délai pour intenter action en opposition: 24.09.2009 sinon l'état de collocation modifié sera considéré comme accepté.  
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80 OAOF).

Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne

00404315